

République Du Tchad
Ministère de l'Économie de la Planification du
Développement et de la Coopération Internationale



**HAUT-COMMISSARIAT
NATIONAL AU DÉMINAGE**
NATIONAL AU DÉMINAGE
HAUT-COMMISSARIAT

**Présentation du Plan de travail
de Lutte Anti mines 2022 - 2024**

1

PLAN

1. Contexte
2. Objectifs
3. Mission
4. État d'avancement
5. Défi restant
6. Difficultés rencontrées
7. Structure nationale
8. Conclusion

Haut-Commissariat National au Déminage

2

1. CONTEXTE

- Plan de travail 2022-2024
- Conformité au délai d'extension prévu au 01^{er} Janvier 2025.
- Respect des engagements conventionnels relatifs à la mise en œuvre de l'article 5
- Plan élaboré par l'autorité nationale dans un processus participatif :
 - Tous les Ministères et Services de l'État Impliqués dans la Lutte Anti Mines (LAM)
 - Représentants de la Société Civile
 - Opérateurs nationaux et Internationaux de Lutte Anti Mines (LAM)
 - Associations des Victimes
- Plan élaboré avec l'appui technique du CIDHG, logistique et financier (Projet PRODECO) Union Européenne

Haut-Commissariat National au Déminage

3

2. OBJECTIF

- La mise à jour du plan national de travail 2022-2024 vise un Tchad sans mine à l'horizon 2025:
- La menace posée par les mines est éradiquée et celle des REG réduite;
- Une capacité nationale de gestion de la contamination résiduelle est en place;
- La Prise en charge et l'Intégration des Victimes (Femmes, Filles, Garçons et Hommes) dans la société est garantie;
- Les citoyens vivent sans crainte et s'engagent dans les activités de développement durable pour un pays prospère.

Haut-Commissariat National au Déminage

4

3. MISSION

- Planifier, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer toutes les activités du programme national de déminage au Tchad;
- Mobiliser les ressources nécessaires et les acteurs concernés afin de rendre le pays libre des Mines et réduire la menace des Restes Explosifs de Guerre (REG) et Engin Explosif Improvisé (EEI);
- Contribuer au développement économique du pays et protéger la population grâce aux activités efficaces et efficientes en conformité avec les normes nationales de Lutte Antimines et les obligations relatives aux Conventions Internationales du secteur;

Haut-Commissariat National au Déminage

5

4. État d'avancement

4.1: GESTION DE LA MENACE EXPLOSIVE

- Finalisation de l'Enquête nationale de contamination par Mines Antipersonnel et Armes à Sous Munitions dans la province du Tibesti;
- Achèvement de la mise en œuvre de l'article 5 dans la durée du plan (2022-2024);
- Poursuite de la dépollution du Territoire National des REG ;
- Renforcement des sessions d'Education aux Risques de Mines (ERM) en faveur des communautés à risque;
- Poursuite de l'Identification, enregistrement et assistance des victimes.

Haut-Commissariat National au Déminage

6

4. 2: GESTION DE LA CONTAMINATION RESIDUELLE

- Synergie d'action entre opérateurs étatiques et non étatiques ;
- Renforcement de capacité de l'unité d'intervention rapide (NEDEX);
- Actualiser l'intégration de l'ERM dans le curriculum de l'Enseignement primaire et secondaire par la formation des enseignants dans les zones à risque;
- Rapprochement des autorités administratives et locales pour permettre la transmission rapide de l'information sur la présence des REG et EEI ;
- Développement d'une stratégie particulière formalisant la gestion de la contamination résiduelle.

Haut-Commissariat National au Déminage

7

4. 3: PLAIDOYER ET COMMUNICATION

- Promotion de l'application des législations nationales nécessaires à la réalisation des objectifs du programme et à la mise en œuvre des Conventions internationales relatives à la LAM ;
- Intégration de la LAM dans les politiques nationales de développement et de réduction de la pauvreté pour soutenir les stratégies de stabilisation et de développement socioéconomique du Tchad;
- Facilitation de la communication au niveau national et international sur les enjeux du programme de LAM au Tchad pour assurer la mobilisation suffisante des ressources financières.

Haut-Commissariat National au Déminage

8

Progrès réalisés

- Remise à disposition de terres **5 247 806, 677 m²** par dépollution et;
- Remise à disposition de terres **1 013 809,162 m²** par enquête technique;
- Annulation de **20 terrains** pour une superficie totale de **2 279 560,845 m²** dans les zones du Nord, du Nord-est, du Sud-est et du Sud et;
- La mise à jour total de la base de données reflétant désormais une superficie totale de **77 615 858 m²** restant à libérer pour un total de **72 zones confirmées** minées et **48 zones suspectées** dangereuses.

Haut-Commissariat National au Déminage

9

Défis restants

- En élaborant son plan d'action, le Tchad envisage dans cette intervalle de temps amorcer les défis suivants:
 - ✓ Enquête technique de la province du Tibesti;
 - ✓ Le déminage et la dépollution des **72 zones confirmées** dangereuses;
 - ✓ La vérification par enquête des **48 zones suspectées** dangereuses;
 - ✓ La remise à disposition officielle de toutes les terres déminées ou dépolluées;
 - ✓ L'identification pour une assistance de tous les victimes de mines;

Haut-Commissariat National au Déminage

10

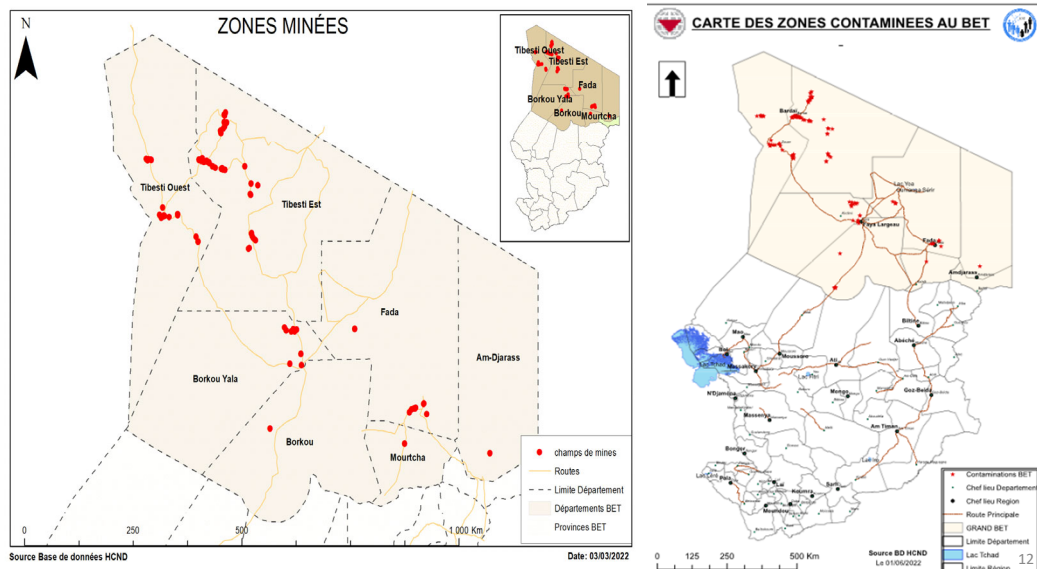
ANALYSE DES DONNÉES DU B.E.T APRÈS LE PROJET PRODECO

Zones dangereuses restantes au BET		
Province	Nombre de zones dangereuses	Superficie (m2)
ZCD	72	55 937 296
Borkou	9	13 491 891
Ennedi	12	18 220 782
Tibesti	51	24 224 623
ZSD	48	21 678 562
Borkou	8	2 266 963
Ennedi	2	361 798
Tibesti	38	19 049 801
Total général	120	77 615 858

11

11

LOCALISATION GÉOGRAPHIQUE DES ZONES DANGEREUSES DU B.E.T



12

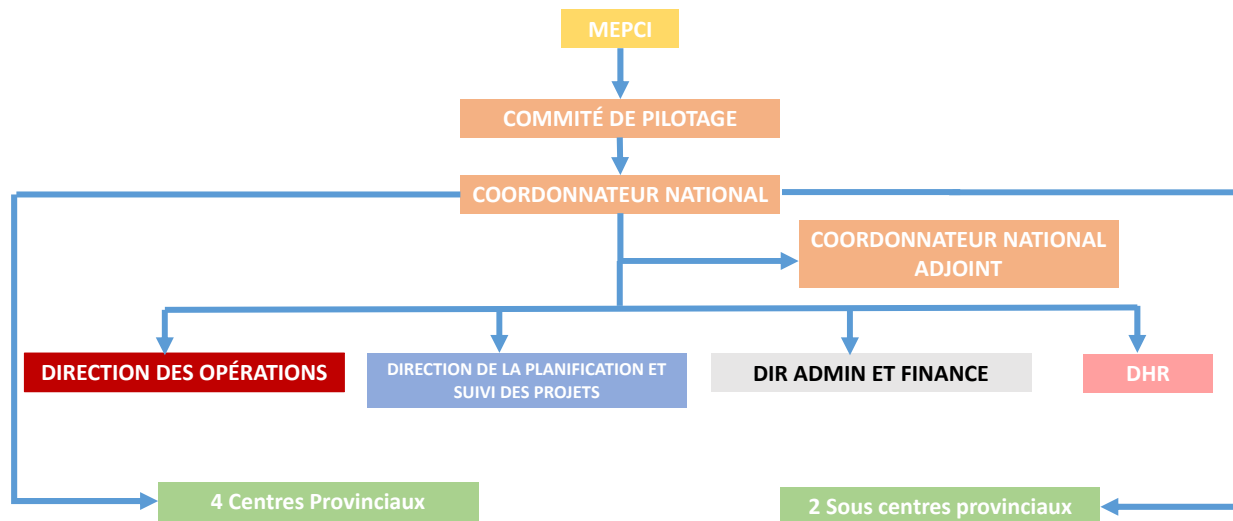
DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

- Exécution des opérations par opérateurs interposés;
- Manque d'encouragement des initiatives locales;
- Insuffisance de mobilisation des ressources (coût du plan d'action estimé à « 15 604 622 euro » dont le gouvernement tchadien met en place « 1 331 520 euro »).
- L'inaccessibilité de certaines zones de la province du Tibesti;
- L'instabilité climatique des zones d'opérations;

13

13

Structure nationale du HCND



14

14

5. CONCLUSION

Ce plan est l'expression de l'engagement du Tchad à éradiquer les Mines dans un tout bref délai et ce, avant l'arrivée à terme de la date de prolongation du 1^{er} janvier 2025.

Pour ce faire, la communauté internationale doit savoir que le Tchad n'atteindra ses objectifs et ne remplira ses obligations vis-à-vis du traité que si les ressources mobilisées se situent à la hauteur du besoins. Ce qui nécessitera un effort national et un partenariat accru au niveau bilatéral et multilatéral.

Nous exhortons aussi les bailleurs de fonds et les opérateurs de la LAM pour nous aider à relever ce défi car le chemin pour un Tchad sans mines est encore long.

Haut-Commissariat National au Déminage

15

NOUS VOUS REMERCIONS!

CONTACT

Coordonnateur du Haut-Commissariat National de Déminage (HCND)
Général Brahim Djibrine Brahim djibrinebra08@gmail.com

Haut-Commissariat National au Déminage

16